



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël

Question écrite n° 16096

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation de Salah Hamouri, un citoyen français actuellement incarcéré en Israël, au centre de détention de Hadarim, dans l'attente de son jugement. Accusé d'avoir procédé à des « repérages » autour du domicile du rabbin Ovadia Yossef, guide spirituel du parti séfarade, il est aujourd'hui passible d'une peine d'emprisonnement de sept années. Sa détention provisoire se prolongeant depuis bientôt trois ans -le dossier d'instruction est actuellement en cours d'examen par le tribunal militaire d'Ofer, en Cisjordanie-, il lui demande ce que le Gouvernement français envisage afin de venir en aide à notre compatriote.

Texte de la réponse

La situation de M. Salah Hammouri a été suivie avec la plus grande attention par les autorités diplomatiques et consulaires à Tel Aviv et Jérusalem, ainsi que par les services de ce ministère lors de ses différentes incarcérations depuis 2001. Il a reçu des visites consulaires régulières. Un contact permanent et confiant a été établi avec sa mère et son avocat. M. Hammouri étant depuis 2005 en détention préventive, il importe à présent que sa situation soit clarifiée et qu'il puisse bénéficier, sans délai supplémentaire, d'un jugement. C'est le message que le ministre des affaires étrangères et européennes a personnellement fait passer aux autorités israéliennes lors de sa visite en Israël en septembre 2007 et également à l'occasion de la visite en France, début octobre 2007, du ministre israélien de la sécurité intérieure. Le ministre a aussi adressé un courrier aux autorités israéliennes, le 2 janvier 2008, afin de leur rappeler, les attentes des autorités françaises sur la situation de M. Hammouri. Par ailleurs, il a demandé au ministre de la défense israélien, lors de son entretien à Paris le 23 janvier dernier, de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes de son pays à ce sujet. Nos représentations diplomatiques et consulaires continueront, comme elles l'ont fait depuis le début, à suivre attentivement cette affaire et ne manqueront pas d'apporter à M. Hammouri toute l'assistance nécessaire dans le cadre de leurs attributions en matière de protection consulaire. Cette protection consulaire est apportée indifféremment à tous nos ressortissants, quels que soient les faits qui leur sont reprochés et sans préjudice de notre position politique. La mobilisation du ministère des affaires étrangères et européennes reste entière sur cette affaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16096

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 887

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3028